



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 27 février 2020

Objet de la délibération

**AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA RESTAURATION DU QUAI
DES MARTYRS : MISE A JOUR**

Le vingt sept février deux mille vingt à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER, Joël TRÉCANT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à Pascal LE LIBOUX, Julian PONDAVEN à Franck LE GOURRIÉREC, Frédéric TOUSSAINT à Yves GUYOT, Jacques KERZERHO à Alain HASCOET, Xavier POUREAU à Guénaëlle LE HIN

Absent(s) :

Marc LE BOUHART, Michaël BEAUBRUN

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur LE CORFF Jean-François** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2020.02.018

AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA RESTAURATION DU QUAÏ DES MARTYRS : MISE A JOUR

Rapporteur : Thierry FALQUERHO

Par délibération en date du 18 février 2015, le Conseil Municipal a décidé la création d'une Autorisation de Programme relative à la restauration du Quai des Martyrs et du Quai de Saint-Caradec.

Puis, le 17 décembre 2015, compte tenu des premiers éléments financiers, il a été décidé de suspendre le projet initial. Il a été proposé de lancer des études pour une solution alternative et donc de reporter les crédits de paiement initialement prévus. Cette étude ne portant désormais que sur le seul Quai des Martyrs.

En juillet 2019, le calendrier a été à nouveau modifié pour tenir compte des autorisations à obtenir dans le cadre de la loi sur l'eau.

A ce jour, le résultat de la consultation des marchés de travaux permet d'établir un montant plus précis, il est proposé de modifier le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

	Création AP 18/02/2015	Modification 17/12/2015	Modification 26/01/2017	Modification 29/03/2018	Modification 28/11/2018	Modification 28/02/2019	Modification 27/06/2019	Modification 27/02/2020	Total
AP	200 000			1 540 000	180 000			-250 000	1 670 000
CP									
2015	50 000	-50 000							0
2016	80 000	-50 000	-30 000						0
2017	70 000	-20 000	30 000						80 000
2018		120 000		-55 000	20 000				85 000
2019				1 595 000	-90 000	-1 105 000	-300 000		100 000
2020					250 000	1 105 000	300 000	-475 000	1 180 000
2021								225 000	225 000

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu les délibérations en date du 18 février 2015, 17 décembre 2015, 26 janvier 2017, 29 mars 2018, 28 novembre 2018, 28 février 2019 et du 27 juin 2019,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 3 février 2020,
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 10 février 2020,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- ➔ **ADOpte** la modification du montant de l'autorisation de programme ainsi que la répartition des crédits de paiement comme proposé ci-dessus

Délibération adoptée par 27 voix Pour et 0 voix Contre, 3 Abstention(s).

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU